

PRESIDENCE DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

CABINET MILITAIRE

CHANCELLERIE

[]) DECRET N° 78/485 DU 11 JUILLET 1978

Portant nomination à titre normal dans
l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

- VU l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977,
VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre
du Mérite Congolais ;
VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits
de Chancellerie ;
VU l'Ordonnance n° 035/77 du 28 Juillet 1977, relative à l'exercice
du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo ;

[]) DECRETE :

ARTICLE 1er : Sont nommés à titre normal dans l'Ordre du Mérite
Congolais :

AU GRADE D'OFFICIER

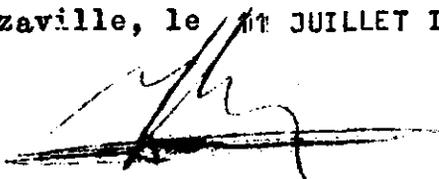
Monsieur BOUNKELA Joachim, Chef de service à la Société BERNABE-CONGO -
BRAZZAVILLE

Monsieur MAKAMBILA Pascal, Maître-Adjoint à l'Université Marien-
NGOUABI à BRAZZAVILLE

ARTICLE 2 : Il sera fait application des dispositions du Décret 59/227
du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de
Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Feit à Brazzaville, le 11 JUILLET 1978


Général Joachim YHOMBY-OPANGO.-